

Projet pédagogique **de la plaine de vacances d'Antoing**

(Dernière modification janvier 2011)

Notre plaine de vacances est agréée comme « Centre de vacances » par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.).

Les plaines de vacances sont organisées par la Ville d'Antoing sous la responsabilité de Viviane Delépine, Echevine de la Jeunesse avec la collaboration du Foyer socioculturel.

Les plaines de vacances se déroulent durant les congés de Carnaval, Pâques, Juillet-Août et Toussaint. Elles sont un service non résidentiel, accessible aux enfants âgés de 2 ½ à 12 ans.

Le projet éducatif

Le service Jeunesse de la Ville d'Antoing tient à suivre les objectifs du décret relatif aux centres de vacances (décret de la Communauté française de Belgique du 17 mai 1999) et aux prescriptions de l'O.N.E. :

- Favoriser le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux ou activités de plein air ;
(ex. : psychomotricité, jeux dans la grande salle, jeux au Stade, ...)
- Favoriser la créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
(ex. : activités manuelles, visites dans le cadre d'excursion, préparation d'un petit spectacle, ...)
- Favoriser l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un climat de coopération et dans une approche multiculturelle ;
(ex. : jeux de présentation, jeux de coopération, ...)
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et la participation.
(ex. : participation à la préparation et au rangement du matériel et des locaux, mise en place d'activités discutées avec les enfants,...)

A travers notre projet de plaine des vacances, nous souhaitons également apporter aux enfants un cadre rassurant et structurant dans lequel ils pourront avoir la possibilité :

- d'avoir une réponse à leurs besoins ;
 - de vivre des moments de loisirs agréables ;
 - de jouer ;
 - de grandir, de s'épanouir, d'expérimenter ;
 - d'interagir avec d'autres enfants et avec leurs animateurs ;
 - d'être confronté à la vie collective et à ses règles ;
 - de vivre sainement : hygiène de vie, alimentation, respect de l'environnement ;
 - de découvrir de nouvelles activités (sportives, manuelles, d'expression) mais surtout ses propres potentialités ;

- en fonction des âges, de devenir autonome :
 - o en apprenant à gérer ses propres affaires
 - o en participant à la préparation et aux rangements du matériel et des locaux
 - o en apprenant à utiliser la marche, le vélo, les transports en communs comme moyens de déplacement
 - o en participant au choix des activités ;
- d'apprendre l'entraide, la solidarité.

Les relations avec les parents

De nombreux temps d'échange avec les parents sont possibles que ce soit avant ou pendant le déroulement des plaines.

A l'inscription, quelle soit nouvelle ou renouvelée, nous prenons le temps d'accueillir les personnes, de leur expliquer le projet, le fonctionnement de la plaine, les éléments auxquels les parents doivent être attentifs (changement d'horaire pour les activités extérieures, tenue adaptée, pique-nique et collations, ...). Nous insistons aussi à chaque fois pour qu'ils nous communiquent leurs remarques afin soit de leur expliquer la raison de nos choix soit d'avoir la possibilité d'adapter notre projet à leur demande.

Les débuts et fins de journée durant les plaines sont également des moments privilégiés où les parents peuvent rencontrer les coordinateurs, les accueillantes ou les moniteurs pour échanger des informations utiles au bien-être de leur(s) enfant(s). Nous tentons donc de rester à l'écoute vigilante de toutes les remarques qu'elles soient positives ou négatives, celles-ci nous permettent de traiter rapidement les éventuels problèmes rencontrés.

Le projet d'animation

Afin de s'adapter aux rythmes et aux besoins des plus petits, les plages d'activités prévues sont souples et permettent le jeu libre avec un matériel adapté (coin cuisine, magasin, jeux de construction, livres, psychomotricité, ...) dans les locaux adaptés. Un moment de sieste ou de jeu calme est prévu après le repas. Une activité collective manuelle ou de mouvements est organisée chaque matin et chaque après-midi. Si le temps le permet, les enfants ont aussi la possibilité de jouer à l'extérieur.

Pour les plus grands, le programme d'animation est conçu de façon à répondre aux différents besoins des enfants : bouger, se reposer, créer ou imiter, jouer, réaliser des activités individuelles ou collectives, à travers de bricolages, des activités sportives, des jeux d'intérieur et d'extérieur, des jeux de société, des activités culinaires, de la gymnastique, des créations diverses, des activités d'expression, du cinéma, des promenades, ...

Pour chaque journée, on veille à prévoir au minimum :

- une période d'accueil ;
- (une ou) deux périodes d'activités structurées ;
- des périodes de repas (collations du matin et de l'après-midi, pique-niques du midi, ...) ;
- une (ou deux) période(s) d'activités choisies par les enfants ;
- des périodes de jeux, d'activités libres, de repos (sieste pour les plus petits).

En outre, d'autres activités sont organisées :

- durant le congé de Carnaval : piscine ou petite activité extérieure (ex. : Happy planet pour les 2,5-4 ans, patinoire pour les plus grands...) ;
- durant les congés de Pâques : piscine la première semaine, excursion la deuxième semaine pour les 5 à 12 ans, activité extérieure pour les 2,5 à 4 ans la deuxième semaine ;
- durant la période de juillet-août : piscine 1 semaine/2, excursion l'autre semaine pour les 5 à 12 ans, activité extérieure pour les 2,5 à 4 ans par quinzaine.

Le projet d'animation de chaque période fait l'objet d'un ou plusieurs moments de préparation avec l'équipe qui encadrera les activités. Il sera adapté ensuite en fonction de la météo, des décisions prises avec le groupe d'enfants mais en concertation avec le(s) coordinateur(s). Durant les plaines, un moment d'évaluation est prévu quotidiennement en fin de journée avec l'équipe des moniteurs afin d'ajuster au mieux le projet d'animation et le fonctionnement général. L'équipe qui encadre les 2,5-4 ans fait le point chaque jour pour adapter ses activités et attitudes face à chaque enfant.

Infrastructures

Différents locaux et espaces de jeux sont utilisés par les plaines de vacances :

- la Maison des enfants pour le groupe des 2,5 à 4 ans (1^{er} et 2^e étages, accès quotidien à la cour et à la pelouse de l'école voisine) ;
- le Foyer socioculturel pour les enfants de 5 à 12 ans (3 ateliers, salle polyvalente, grande salle, hall du bas et hall du haut, cuisine avec armoire infirmerie) ;
- l'aire de jeux du Stade.

Durant les petites vacances, nous louons également des locaux à l'Ecole du Sacré Cœur (réfectoire, salle de gymnastique, cour de récréation)

Moyens :

En plus de la participation financière des parents, la Commune prévoit chaque année les budgets nécessaires à la rémunération du personnel, l'achat de matériel, les frais de transport (piscines, excursions, autres activités extérieures nécessitant un déplacement,...), la formation de base et continue du personnel, des frais de fonctionnement (assurance, frais administratifs, ...).

L'ONE subsidie partiellement les plaines de Pâques et d'Eté.

Le Foyer socioculturel en plus de la mise à disposition de locaux collabore en fournissant du matériel technique.

Nous empruntons des livres au Centre de Lecture Publique et des jeux à la ludothèque, celle-ci permet en plus aux groupes d'aller jouer sur place gratuitement.

Du matériel de jeux sportifs, d'activités manuelles et de récupération est stocké dans des espaces de rangement mis à disposition par le Foyer socioculturel et à la Maison des enfants.

Les horaires

Les activités se déroulent de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Chez les petits, les activités commencent concrètement à 9h30 et se terminent à 16h pour permettre un meilleur accueil des petits et de leurs parents.

Tout changement d'horaire lié à des activités extérieures est notifié par écrit au moins deux jours avant le jour de l'activité.

Les garderies

L'accueil des enfants est garanti chaque jour de plaine de 7h à 18h. Les garderies sont gratuites chaque jour de 12h à 13h30, payantes de 7h à 8h45 et de 16h45 à 18h. Ces dernières sont uniquement accessibles aux enfants dont les parents travaillent ou momentanément retenus pour des raisons exceptionnelles. Pour les plus petits, une garderie gratuite est organisée sur place à la Maison des enfants de 8h30 à 9h et de 16h30 à 17h. En dehors de ces heures, les plus petits peuvent être, à la demande des parents, repris et déposés à la garderie du Foyer.

Capacités d'accueil

Pour chaque groupe constitué, la capacité d'accueil est de 24 places.

Actuellement suivant les périodes, 3 à 5 groupes répartissent différemment les enfants suivant leur âge. Ces groupes sont organisés pour s'adapter aux nombres d'enfants inscrits ou à la disponibilité des équipes de moniteurs. Seul le groupe des 2,5-4 ans reste stable à chaque période :

Toussaint :		3 groupes
Carnaval et Pâques :		4 groupes
Juillet-Août :	3 premières quinzaines :	5 groupes
	4e quinzaine :	4 groupes

Peu de demandes étant formulées pour les vacances de Noël, nous avons décidé de ne plus les organiser.

L'équipe d'encadrement

Martine Host, animatrice du service jeunesse de la Ville d'Antoing, est responsable de l'organisation générale des plaines de vacances.

Solenne Le Breton, animatrice du Foyer socioculturel, est responsable de la formation continue des moniteurs.

Vanessa Farvacque, employée administrative du service jeunesse de la Ville d'Antoing, effectue les inscriptions et participe à la gestion administrative et financière des plaines de vacances.

Pour chaque période de plaine, un coordinateur est responsable de la gestion quotidienne des plaines et assure la coordination de l'équipe en place. Ce coordinateur est soit porteur d'un brevet de coordinateur soit assimilé (titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur social ou pédagogique et justifié d'une expérience pratique de plaine de vacances de 250 heures minimum). Il est épaulé par un aide-coordinateur qui collabore au bon déroulement de l'organisation pratique des activités.

Les moniteurs et accueillant(e)s sont quant à eux responsables du bien-être des enfants et de la qualité du projet d'animation.

Les moniteurs qui encadrent les activités sont :

- soit brevetés ou assimilés brevetés (titulaire d'un diplôme de secondaire supérieur de puéricultrice ou d'animateur de l'enfance et justifié d'une expérience pratique de 150 heures de plaine)
- soit non brevetés (brevet d'aide-moniteurs et deux années de pratique de plaine)
- soit en cours de formation de moniteur breveté ou d'aide-moniteur ;

Les accueillantes qui encadrent le groupe des 2.5-4 ans sont :

- soit puéricultrice, institutrice maternelle, éducatrice, accueillante extrascolaire ayant suivi des modules de formation continue

Les normes d'encadrement demandées par l'ONE sont respectées :

- 1 animateur pour 8 enfants maximum pour les moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants maximum pour les enfants à partir de 6 ans

Chaque équipe est composée au moins d'un moniteur breveté et dans la mesure du possible, l'équipe est mixte afin d'être plus attentive aux besoins des filles et des garçons. Le personnel est relativement stable d'une période à l'autre et les enfants retrouvent régulièrement des encadrants qu'ils connaissent.

L'inscription

Pour chaque période, les inscriptions débutent 30 jours avant le 1er jour d'activité du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ainsi que les 1er et 2e samedis de la période d'inscription de 9h30 à 12h00.

Pour Toussaint, Carnaval et Pâques :

L'inscription peut se faire à la demi-journée, la journée ou pour toute la période.

Pour la période de juillet-août :

L'inscription se fait à la semaine.

Les prix

Les prix des plaines de vacances sont démocratiques afin de permettre l'accès à tous. La Ville d'Antoing a décidé d'octroyer un tarif préférentiel aux habitants de la commune à partir de 2011. De plus, si vous éprouvez des difficultés financières, nous pouvons toujours vous aider à introduire une demande d'intervention au CPAS.

Pour les enfants domiciliés dans l'entité :

Toussaint, Carnaval et Pâques :

10 € la semaine, 2 € la journée, 1 € la demi-journée

Pour la période de juillet-août :

10 € la semaine

Pour les enfants domiciliés dans l'entité dont l'un des parents perçoit de faibles revenus :
(preuves à fournir)

Revenu de remplacement ou si le revenu du ménage est inférieur au revenu minimum mensuel moyen garanti

Toussaint, Carnaval et Pâques :

7,50 € la semaine, 1,5 € la journée, 0,75 € la demi-journée

Pour la période de juillet-août :

7,50 € la semaine

Pour les enfants domiciliés hors entité :

Toussaint, Carnaval et Pâques :

12,50 € la semaine, 2,5 € la journée, 1,25 € la demi-journée

Pour la période de juillet-août :

12,50 € la semaine

La garderie du matin : 0,50 €

La garderie du soir : 0,50 €

La garderie du midi est gratuite. Les collations du matin et de l'après-midi sont comprises dans le prix.

Pour les familles nombreuses, les frais d'inscription à partir du 3ème enfant sont réduits de 50% y compris pour les garderies.

Des suppléments sont demandés pour toutes les activités extérieures plus coûteuses.

Une attestation vous permettant d'obtenir une intervention financière de la part votre mutuelle vous sera fournie sur demande durant le mois qui suit la période d'activités.

Enfin, une attestation fiscale reprenant toutes les périodes de plaine fréquentées durant l'année sera transmise aux parents durant le 2è trimestre de l'année suivante.

Règlements d'ordre intérieur

Vous trouverez des renseignements complémentaires dans nos deux règlements d'ordre intérieur pour les 2,5-4 ans et pour les 5 à 12 ans. Ils concernent :

- Les formalités d'inscriptions à réaliser avant toute participation ;
- L'accueil d'enfant présentant un handicap ;
- Les garderies ;
- Le pique-nique du midi et les collations ;
- L'équipement à prévoir ;
- Les règles générales de bonne conduite et les sanctions que nous appliquons en cas de non respect ;
- Les programmes d'activités ;
- Procédures en cas d'enfant malade ou blessé.